Tarif des émoluments

La formation approfondie en traumatologie spécialisée (valable dès le 1er janvier 2024)

Taxe pour l'examen de formation approfondie		
Examen de formation approfondie (selon PFP Traumatologie spécialisée)	CHF	2'500.00
Examen de formation approfondie (selon ancien PFP Chirurgie générale et traumatologie)		
- Membre Swiss Trauma Society STS	CHF	1'500.00
- Non-membre Swiss Trauma Society STS	CHF	2'000.00
Prestations dans le domaine des titres de formation postgraduée		
Renseignements et conseils écrits donnés par la commission de formation		
- moins de 2 heures	CHF	300.00
- plus de 2 heures	CHF	400.00
Établissement d'un diplôme imprimé *(frais de port en sus pour un envoi à l'étranger)*	CHF	50.00
Octroi du titre de formation approfondie		
Programme de formation post-graduée standard	CHF	1'500.00
Dispositions transitoires (PFP, chiffres 10.5 und 10.6)		
- Frais de traitement par demande *Ceux-ci seront remboursée lors du dépôt d'une demande complète (ils seront déduits des frais mentionnés ci-dessous) (CHF 500.00 / 1'000).* *Si la remise des documents manquants n'est pas effectuée dans les 30 jours, des nouveaux frais de traitement de CHF 500.00 seront facturés.*	CHF	500.00
- Évaluation privilégiée, pour les orthopédistes	CHF	500.00
- Évaluation privilégiée, pour les chirurgien-ne-s (sans formation approfondie en chirurgie générale et traumatologie)	CHF	1'000.00
Conditions spéciales (Art. 53c WBO)	CHF	1'500.00

Schwerpunkt Spezialisierte Traumatologie
Meister ConCept GmbH, Bahnhofstrasse 55, Postfach, 5001 Aarau 1, +41 62 836 20 90, trauma@sgc-so.ch

Dispositions transitoires (PFP, chiffre 10.7)

- Évaluation privilégiée, pour les chirurgien-ne-s (exposition du nouveau diplôme)	CHF	100.00

Les frais de titre sont facturés lors de l'attribution du titre et doivent être payés dans les 30 jours. L'impression du diplôme et l'annonce à l'ISFM pour l'inscription dans le registre officiel des médecins n'ont lieu qu'après réception du paiement. L'inscription dans le registre officiel des médecins et l'impression du diplôme n'ont lieu qu'après réception du paiement.

Recertification

Recertification de la formation approfondie	CHF	500.00

Prestations dans le domaine des établissements de formation post-graduée

Reconnaissance / classification des établissements de formation post-graduée

Décisions de la commission de formation concernant la reconnaissance, le changement de catégorie (sur demande) ou la réévaluation d'un établissement de formation	CHF	1'000.00
En cas de refus d'une demande de réévaluation, le montant est réduit à	CHF	500.00
Réévaluation d'un établissement de formation en cas de changement de responsable	CHF	500.00

Visites d'établissements de formation

- Taxe de visite pour les établissements ST1	CHF	6'500.00
- Taxe de visite pour les établissements ST2	CHF	5'500.00

Taxes des commissions d'opposition

Coûts de la procédure d'opposition, selon le temps consacré	CHF à CHF	500.00 5'000.00

Une avance pour frais de procédure à hauteur des coûts présumés sera perçue.